## ABANDON DE FRAIS

Conformément aux dispositions réglementaires le Conseil d'Administration du 07/03/2014 accepte les abandons de frais sur les opérations suivantes :

Animateurs et/ou organisateurs des animations bénévoles publiées dans les dépliants de sorties et sur le site web LPO Haute-Savoie, des soirées d'animation bénévole avec justification par un compte-rendu. Les réunions ou soirées informelles ne donnent pas lieu à abandon de frais pour les participants non organisateurs.

Représentation de la LPO Haute-Savoie avec justificatif (convocation et compte-rendu).

Animateurs et/ou organisateurs des grandes manifestations annuelles (Tête en l'Air, Fête de la Nature, Nuit de la chouette, Journée des refuges, Assemblée Générale ...etc) sous couvert du contrôle des organisateurs locaux.

**Coordinateurs, organisateurs ou participants aux chantiers d'entretien** des sites gérés ou entretenus par la LPO Haute-Savoie (Guidou, ...), ou pour lesquels nous apportons notre participation (sauvetage batraciens, actions en faveur des chiroptères...)

Coordinateurs, organisateurs, observateurs des opérations de suivi et de protection d'espèces organisées par la LPO Haute-Savoie dans le cadre des objectifs annuels formalisés. Un justificatif doitêtre apporté sous forme de compte-rendu avec détail des journées et saisies des données avec intitulédes actions (Wetlands, STOC, suivi espèce, suivi site, etc...) sur base VisioNature Haute-Savoie.

Une sortie personnelle "classique" n'entre pas dans cette catégorie même si la base de données est alimentée.

Nota bene : toutes les heures réalisées sur le terrain, aux fins de prospecter et saisir les données sur visionature 74, pour toutes les espèces qui ne bénéficient pas d'un suivi particulier, sont à noter dans les heures de bénévolat, mais les kilomètres ne peuvent être pris en compte. Ce travail est important car il permet de parfaire nos connaissances sur des espèces qui ne peuvent bénéficier d'un suivi, uniquement parce que la LPO n'a pas la possibilité matérielle d'effectuer des suivis sur l'ensemble de celles-ci et doit faire des choix. Ces données sont utilisées, en particulier lors des études, des synthèses, des atlas... et nous fournissent des éléments pour demander le respect de la protection des espèces et des milieux, lors d'aménagements divers.

Rapatriement / transport des oiseaux ou animaux blessés (cahier des rapatrieurs du centre de soins concerné, liste de la commission faune en détresse).

**Permanences au local, tenues par des bénévoles** (feuilles de présence qui seront émargées par les bénévoles et vérifiées par les salariés et/ou membre du Bureau)

Gestion de l'association par des administrateurs ou des bénévoles mandatés (Bureau, CA, bibliothèque, réunions...), intervention de bénévoles à toute demande expresse de la LPO Haute-Savoie.

Avant signature par le Trésorier, les responsables du dossier (bénévoles / salariés) contrôlent, à partir des justificatifs, les feuilles d'abandon de frais.

Sauf décision contraire du CA, la présente liste est reconduite chaque année. La liste des manifestations annuelles, chantiers d'entretien et opérations de suivi d'espèces (et de leurs responsables), pouvant bénéficier des abandons de frais, sera présentée chaque année au Bureau.